

Hon. Mr. Reesor said that he did not wish to detain the House for any time, but he was unwilling to allow the vote to be taken without having given expression to the reasons which influenced him in the course he was about to pursue. At the outset he must express his regret that the Government had not given more reasons why the House should support the Bill under consideration. No doubt could exist in the minds of any one that the Bill was unpopular from one end of the Dominion to the other; and certainly a measure which gave so much dissatisfaction ought to be sustained by sound argument before the Senate was asked to pass it. It was not a national policy in any sense of the term, for if it were such, such formidable opposition to its passage would not have arisen in every section of the Dominion. It was urged that the duty on wheat was an act of justice to the farmers of Ontario; but there was a very large quantity of surplus produce raised in that Province, and its value was regulated by the price in the foreign market—whether that market was in Montreal or South America, and could not be affected by the tariff. If we imposed a duty on American wheat and flour the consumers would have to bear the burthen. But there were other considerations that should not be forgotten. If we allowed the produce of the far West to come through Ontario, as it had been doing for a number of years, then we were fostering a most lucrative commerce. Fifteen millions of bushels of American wheat passed through the hands of Canadian merchants last year. It might be said that there was a drawback on that merchandise, if it was intended for export; but it was well known that the very fact of the existence of such a duty must create annoyance, and cramp that trade, now so profitable to Canada. He could not understand how the Government could sanction a policy which did not benefit any great interest in the country, but on the contrary must react injuriously upon the farming community which was deeply interested in the development of all our commercial and manufacturing interest. In nine cases out of ten, American coal was used in manufacturing establishments throughout Ontario, and the tax upon them would be very considerable in the course of a year. It had been said by the Hon. Postmaster General that the duty on coal was only borne by the manufacturing establishments; but it was well known that whatever increased the duty that the manufacturer paid necessarily enhanced the price of the article which he had for sale. Take, for example, railway iron. The duty

différentes parties du Canada; et si les sénateurs ne tenaient pas compte de l'opinion publique, ils ne se montreraient pas dignes de la confiance qu'on a placée en eux. (*Applaudissements*).

L'honorable M. Reesor souhaiterait ne pas retarder les débats, mais ne voudrait pas que l'on procède au vote sans avoir pu invoquer les raisons qui l'ont poussé à s'engager dans la voie qu'il est sur le point de suivre. D'abord, il dit regretter que le Gouvernement n'ait pas fourni plus de raisons pour demander au Sénat d'appuyer le bill à l'étude. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que le bill est impopulaire d'un bout à l'autre du Canada, et l'on ne saurait demander au Sénat d'adopter une mesure qui mécontente tant de gens sans fournir de solides arguments pour la défendre. Ce n'est pas une politique nationale au vrai sens du mot, car si c'en était une, elle ne susciterait pas une opposition si irréductible partout au Canada. On allègue que les droits sur le blé sont un acte de justice pour les cultivateurs de l'Ontario, mais cette province a une énorme production excédentaire et la valeur de celle-ci est tributaire du prix du blé sur les marchés étrangers, que ce soit à Montréal ou en Amérique du Sud; de ce fait, le tarif n'aura aucune influence sur cette production. Si nous imposions un droit sur le blé américain et sur la farine, c'est le consommateur qui aurait à en supporter les conséquences. Mais il y a d'autres considérations devant entrer en ligne de compte, dit-il (M. Reesor). En permettant au blé de l'Ouest de venir dans l'Est par voie de l'Ontario, comme on le fait depuis plusieurs années, on encourage un commerce des plus lucratifs. Quinze millions de boisseaux de blé américain ont passé, l'an dernier, entre les mains des marchands canadiens. On me dira peut-être que cette denrée bénéficie d'un drawback lorsqu'elle est destinée à l'exportation, mais on sait bien que, de par son existence même, un droit comme celui-ci doit créer des difficultés et constitue une entrave à ce commerce qui est si avantageux actuellement pour le Canada. Il ne comprend pas pour sa part que le Gouvernement puisse accorder son appui à une politique qui ne profite à aucune grande entreprise canadienne, mais qui, au contraire, est appelée inévitablement à avoir des effets néfastes pour les cultivateurs, intéressés au premier chef à l'essor de toutes nos entreprises commerciales et manufacturières. Dans neuf cas sur dix, c'est de la houille américaine qu'utilisent les entreprises manufacturières en Ontario et la taxe qu'elles auront à payer atteindra un montant élevé au cours d'une année. Le ministre des Postes a dit que le droit sur la houille ne toucherait que les entreprises manufacturières, mais tout le monde sait que toute hausse des droits d'entrée payés par le fabricant se traduit nécessairement par une augmentation du prix de l'article qu'il vend.